

**N° OJ : 43****Projet d'Arrêté - Conseil du 17/11/2025****Objet : Sports.- Subsidies de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total : 79.490,00 EUR.**

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations ;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2025 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsidies de fonctionnement pour un montant total de 79.490,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :

* à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2025 :

- 1) 450,00 EUR à l'asbl Foot Fun Family;
- 2) 500,00 EUR à l'asbl Alfa Gym;
- 3) 1.200,00 EUR à l'asbl Primfit;
- 4) 4.500,00 EUR à l'asbl Club Sportif Podium;
- 5) 1.400,00 EUR à l'association de fait Idrissi Boxing Pro ;
- 6) 2.500,00 EUR à l'asbl Primerose Hockey;
- 7) 6.000,00 EUR à l'asbl Atlas ;
- 8) 1.200,00 EUR à l'asbl Gyn Tonic ;
- 9) 2.000,00 EUR à l'asbl Chicago Back;
- 10) 540,00 EUR à l'asbl Straffe Ketten Rugby Football Club;
- 11) 2.500,00 EUR à l'asbl Butokukan Kendo & Iaido;
- 12) 2.500,00 EUR à l'association de fait Club "Gym Tonic - Body Cardio";
- 13) 2.900,00 EUR à l'asbl Brussels Top Team 1000;
- 14) 2.800,00 EUR à l'asbl Mini Anneessens;
- 15) 4.500,00 EUR à l'asbl EQUALITY SPORT & CULTUURL;
- 16) 4.000,00 EUR à l'asbl Brussels Big Brackets;
- 17) 4.700,00 EUR à l'asbl Aquatix BXL;
- 18) 700,00 EUR à l'association de fait ZVC De Wulle Bieste;
- 19) 500,00 EUR à l'asbl Formasport;

- 20) 4.600,00 EUR à l'asbl Gym Equilibre ;
- 21) 2.900,00 EUR à l'asbl Brussel Aquatic Synchro Swimming;
- 22) 3.200,00 EUR à l'asbl Vision Solidaire ;
- 23) 6.000,00 EUR à l'asbl Taekwondo Mudukwan - Pole Brussels ;
- 24) 5.000,00 EUR à l'asbl Spotlight;
- 25) 2.200,00 EUR à l'asbl Sport Nautique Universitaire de Bruxelles;
- 26) 6.000,00 EUR à l'asbl Club pour tous;
- 27) 1.400,00 EUR à l'asbl Premium Cricket Club;
- 28) 2.800,00 EUR à l'asbl Société Royale Union Nautique de Bruxelles.

Annexes :